

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent soixante-troisième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 23 octobre 2023 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 4 DÉCEMBRE 2023

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
ADI, Kamel Professeur – Dép. informatique et ingénierie	X (jusqu'à 17 h 56)		MARTINEAU, Julie Étudiante	X	
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		MATHIEU, Alexandre Représentant des collègues		X*
CHARETTE, Sylvie Personne diplômée	X		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		RICHARD, Diane Membre socio-économique	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		VILLENEUVE, Samantha Membre socio-économique	X	
GOSELIN, Mélanie Membre socio-économique		X*	Siège vacant (personne étudiante)		
KAMAL, Najat Membre socio-économique et vice-présidente		X*	Siège vacant (personne professeure)		
LABERGE, Murielle Rectrice	X		Siège vacant (personne professeure)		
Personne convoquée	Présente	Absente			
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X				
Personnes observatrices	Présente	Absente		Présente	Absente
KAMMOUN, Manel Professeure – Département des sciences administratives	X		RÉGIMBALD, André Représentant de l'ARUQO	X	
LAROCQUE, André Directeur général – Fondation de l'UQO	X		THERRIEN, Dominique Professeur – Département des sciences infirmières	X	
LEUREBOURG, Rodney Spécialiste en sc. de l'éducation et conseiller pédagogique au Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire	X				
Personne invitée	Présente	Absente	Personne invitée	Présente	Absente
VOGEL, Jérôme Directeur de l'ÉMI	X (Point 4.1)		-	-	-
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
<i>*Absence motivée.</i>					

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 33.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire générale porte à l'attention des membres qu'une coquille s'est glissée dans la décision du projet de résolution du point 3.3 (*Nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention*). La date du début du mandat de monsieur Jean-Paul Dautel est le 24 octobre 2023 comme précisée dans l'avis d'inscription, et non le 24 avril 2024 comme inscrite dans le projet de résolution. La résolution sera donc corrigée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

3.- **Sur consentement des membres**

3.1 Procès-verbal :

3.1.1 Quatre cent soixante-deuxième réunion (25 septembre 2023)

3.1.1.1 Adoption

3.1.1.2 Affaires en découlant

Nominations

3.2 Nomination de membres à la commission des études

3.3 Nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention

Affaires courantes

4- Affaires générales et institutionnelles

4.1 Modification de l'appellation de l'École multidisciplinaire de l'image

4.2 Information du président

4.3 Information de la rectrice

4.3.1 Présentation des résultats du plan stratégique 2022-2026

4.4 Modification de la structure administrative de l'UQO par la création de la Clinique de services psychologiques de l'UQO comme unité administrative

4.5 Demande de financement – Sommet Outaouais Numérique (SON)

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Approbation des rapports découlant de l'application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (Loi 95)

5.2 Modifications au plan des effectifs pour l'année 2023-2024

6.- Affaires académiques

6.1 Embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences comptables

6.2 Embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences comptables

6.3 Embauche d'un professeur sous octroi au Département des sciences naturelles

- 6.4 Projet d'ouverture des admissions au certificat en géographie et environnement
- 6.5 Projet d'ouverture des admissions au certificat en développement des territoires et d'offre de la mineure en développement des territoires
- 7.- Période d'information et questions
- 8- Prochaine réunion (lundi 4 décembre 2023)
- 9.- Clôture de la séance

2.- **Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

3.- **Sur consentement des membres**

3.1 **Procès-verbal :**

3.1.1 **Quatre cent soixante-deuxième réunion (25 septembre 2023)**

3.1.1.1 **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent soixante-deuxième réunion (25 septembre 2023), et ce, sans modifications.

3.1.1.2 **Affaires en découlant**

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent soixante-deuxième réunion (25 septembre 2023), les suites régulières ont été données.

Nominations

3.2 **Nomination de membres à la commission des études**

Sous l'autorité du conseil d'administration, la commission des études est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'Université du Québec et du *Règlement général* de l'UQO, et il revient au conseil d'administration de l'Université de procéder à la désignation de ses membres.

Le corps professoral de l'UQO a été convoqué conjointement, par la secrétaire générale et la présidence du Syndicat des professeurs de l'UQO (SPUQO), à une assemblée générale des professeures et professeurs pour la désignation de trois (3) professeures ou professeurs appelés à pourvoir les postes dont le mandat viendra à échéance ou est échu (annexe 1). Les postes à pourvoir sont :

À titre de professeur·e occupant un poste de direction de département, de module ou de responsable de programme de cycles supérieurs

- Il s'agit de remplacer ou de renouveler monsieur Daniel Pelletier, dont le premier mandat est venu à échéance le 7 décembre 2022;
- Il s'agit de remplacer ou de renouveler madame Véronique Le Gall, dont le premier mandat viendra à échéance le 25 octobre 2023;

À titre de professeur·e

- Il s'agit de remplacer ou de renouveler madame Stéphanie Turgeon, dont le premier

mandat viendra à échéance le 25 octobre 2023.

L'assemblée générale des professeures et professeurs, à sa rencontre du 25 septembre 2023, a désigné les professeur·es suivant·es (annexe 2) :

À titre de professeur·e occupant un poste de direction de département, de module ou de responsable de programme de cycles supérieurs

- Monsieur Daniel Pelletier pour un second mandat;
- Madame Véronique Le Gall pour un second mandat;

À titre de professeur·e

- Madame Stéphanie Turgeon pour un second mandat.

La durée des mandats est de deux (2) ans et ils sont renouvelables.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 463-CA-7178 concernant la nomination de membres à la commission des études (**Véronique Le Gall, Daniel Pelletier, Stéphanie Turgeon**); laquelle est jointe en appendice.

3.3 Nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention

La *Politique de santé, sécurité et prévention* prévoit à son article 8.3, un comité de santé, sécurité et prévention composé des personnes suivantes :

- Une personne étudiante de premier cycle;
- Une personne étudiante aux cycles supérieurs;
- Une personne professeure;
- Une personne chargée de cours;
- Un membre du personnel de soutien;
- Un membre du personnel professionnel;
- Un membre du personnel administratif;
- Une personne cadre
- Le vice-recteur à l'administration et aux ressources, président du Comité;
- Le responsable de la santé, de la sécurité et de la prévention, membre et secrétaire du Comité.

Sauf exception, ces membres sont nommés pour une période de deux ans.

Le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO a désigné un membre pour siéger au comité de santé, sécurité et prévention pour pourvoir le poste vacant.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination pour un mandat débutant le 24 octobre 2023 et se terminant le 30 avril 2025, sur recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 463-CA-7179 concernant la nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention (**Jean-Paul Dautel**); laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

4.- Affaires générales et institutionnelles

4.1 Modification de l'appellation de l'École multidisciplinaire de l'image

Monsieur Jérôme Vogel, directeur de l'École multidisciplinaire de l'image, se joint à la séance (16 h 35) et présente le projet de modification de l'appellation.

Depuis sa création, en 2003, l'École multidisciplinaire de l'image (ÉMI) a évolué et sa programmation s'est au fil du temps transformée, bonifiée et diversifiée, dont le plus récemment en 2022 par l'ajout des programmes et des cours anciennement rattachés au Module des lettres lors de la création de l'Unité de gestion des programmes de premier cycle en arts, lettres et langues.

Une réflexion a donc été amorcée sur le nom de l'ÉMI et il appert, notamment à la suite des commentaires reçus dans le cadre de l'évaluation des programmes, qu'il importe que le nom de l'École reflète plus explicitement sa mission ainsi que la nature plurielle des formations qui y sont offertes, et ce, dans l'optique d'accroître le rayonnement de l'École et de favoriser le recrutement étudiant.

L'assemblée professorale de l'ÉMI, lors de son assemblée professorale tenue par consultation électronique du 8 au 12 septembre 2023, recommande de remplacer l'appellation actuelle de l'ÉMI par *Le Pavillon - École des arts et cultures* et de saisir l'opportunité offerte par le vingtième anniversaire de l'École et l'inauguration de ses ateliers rénovés pour dévoiler la nouvelle identité de l'ÉMI. Or, bien que le nom *Le Pavillon - École des arts et cultures* pourra être utilisé, le nom officiel sera désormais *École des arts et cultures* ayant pour acronyme ÉDAC.

Une membre félicite chaleureusement l'initiative et souligne le caractère englobant du titre, lequel favorisera le rayonnement et le recrutement.

La rectrice remercie monsieur Vogel de sa présence et s'excuse auprès des membres pour le dépôt tardif des documents associés au présent point. De nombreux dossiers sont en préparation actuellement, mais il lui paraissait important de prioriser la modification de l'appellation de l'ÉMI afin de pouvoir en faire la promotion lors des divers événements à venir au cours des prochaines semaines, notamment lors des journées portes ouvertes.

Monsieur Vogel quitte la séance (16 h 43).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 463-CA-7180 concernant la modification de l'appellation de l'École multidisciplinaire de l'image (*École des arts et cultures - ÉDAC*); laquelle est jointe en appendice.

4.2 Information du président

Le président remercie d'abord sincèrement la vice-présidente, madame Najat Kamal, qui l'a remplacé et a assuré la présidence des dernières séances.

Il fait part d'un récent séjour en Europe, notamment en Belgique et en Bretagne, où il a pu faire la promotion de l'UQO auprès des vice-recteurs responsables de l'internationalisation à l'Université de Namur et à l'Université de Louvain. Ces derniers ont manifesté un grand intérêt pour des collaborations futures avec l'UQO.

Le président a également pris part à la rencontre avec la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Pascale Déry, lors de son passage à l'UQO, le 6 octobre 2023, pour rencontrer la haute direction de l'Université, visiter le pavillon Alexandre-Taché et prendre connaissance des grands projets en cours à l'Université. Le président était accompagné de la rectrice et des trois vice-recteurs. Lors de cette visite, la ministre a pu découvrir le Bureau de liaison autochtone, le Frigo-partage, la Frip-Gratuite ainsi que la murale EDI installée à la cafétéria du pavillon Alexandre-Taché. La visite s'est conclue avec un arrêt au Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire dirigé par la professeure Stéphanie Demers, qui a présenté l'approche innovante du CSIPU. Enfin, le professeur Guy Chiasson, directeur scientifique de l'Observatoire du développement de l'Outaouais, a ensuite présenté le mandat de l'ODO. Le président souligne la grande écoute de la ministre à l'égard des besoins de l'UQO.

Enfin, le président indique qu'il fut aussi de la délégation qui a accueilli les chef.es d'établissements du réseau de l'Université du Québec ainsi que le Groupe des ambassadeurs francophones, lors d'un 5 à 7 au pavillon Alexandre-Taché, le 17 octobre 2023. Les chef.es des établissements de l'UQ, dont le président, monsieur Alexandre Cloutier, ont par la suite

rencontré des élus et des organismes subventionnaires dans la capitale fédérale, les 18 et 19 octobre.

4.3 Information de la rectrice

Projet de résidence étudiante à Gatineau

À la demande de la rectrice, le vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Alain Godmaire, présente le projet de construction d'une future résidence étudiante.

Il souligne d'abord le manque important de logements abordables en Outaouais et fait savoir que le taux d'occupation des résidences actuelles de l'UQO, lesquelles comprennent 198 chambres, est de 100 %. Plus de 525 personnes figurent sur la liste d'attente de ces résidences.

Le projet de résidence, qui serait sise sur un terrain prêt à construire appartenant à l'UQO près du terrain de soccer, est de 131 chambres, soit 27 studios et 52 logements 4 ½. Le montage financier préliminaire a été réalisé et parmi l'aide financière qui pourrait être accordée pour ce projet figurent notamment des contributions de la Ville de Gatineau, de la Fondation de l'UQO, du programme de logements abordables de Desjardins et du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), auprès duquel une demande a été déposée le 22 septembre dernier. Le vice-recteur précise que le coût des loyers de la résidence devra être fixé conformément au Programme d'habitation abordable Québec et devrait s'établir à environ 500 \$ par chambre. L'ouverture de la résidence est envisagée pour l'automne 2026.

La rectrice et le vice-recteur précisent que les formats 4 ½ et studio ont été préférés au format chambres avec salles de bain partagées à l'étage et avec cuisines communes, et ce, afin d'offrir davantage de confort et d'intimité aux personnes étudiantes. Ils ajoutent que des salles communes sont prévues, mais sans toutefois reproduire les espaces déjà disponibles sur le campus puisqu'il importe de maintenir la vie étudiante sur le campus. Ils soulignent que l'AGE-UQO souhaite contribuer financièrement à la mise sur pied d'un dépanneur ou de projets d'animation dans la résidence.

La rectrice mentionne que l'accès à des logements abordables pour les étudiants et étudiantes du campus de Saint-Jérôme est également une préoccupation pour l'UQO, mais dans une moindre mesure puisqu'un sondage effectué auprès de la population étudiante de ce campus démontre que les besoins sont minimes. Le vice-recteur est toutefois en contact avec un promoteur qui a approché l'UQO pour un projet de résidence d'une dizaine de chambres.

Les membres se disent fort enthousiastes à l'égard du projet et le président porte à l'attention des membres que la ministre Déry s'est dite très impressionnée par les délais de réaction rapides de l'UQO pour le dépôt du projet au PHAQ. Il félicite le vice-recteur à l'administration et aux ressources et son équipe.

Financement universitaire

La rectrice porte à l'attention des membres le débat engendré par les mesures financières annoncées par la ministre de l'Enseignement, madame Pascale Déry, au cours des derniers jours. Elle rappelle qu'en 2018, le gouvernement a mis un terme à la pratique de répartition équitable de l'ensemble des revenus issus des étudiants internationaux entre les établissements universitaires et a retiré la subvention accordée aux universités pour ces mêmes étudiants. Avant cette modification, chaque établissement remettait au gouvernement du Québec les droits de scolarité majorés des étudiants internationaux. Celui-ci s'assurait ensuite de répartir cette enveloppe entre les universités.

En mettant fin à cette mesure, le gouvernement permettait aux universités de facturer le montant qu'elles considéraient adéquat aux étudiants internationaux et de conserver l'entièreté des revenus. Étant donné la proximité géographique du Québec avec les États-Unis et la capacité de payer supérieure des étudiants internationaux anglophones, cela a généré un déséquilibre important dans les finances des universités au Québec. En effet, entre 2019 et 2022, malgré une croissance marquée du nombre d'étudiants internationaux dans toutes les universités, les trois universités anglophones du Québec ont généré 70 % des

revenus totaux issus des étudiants internationaux. En contrepartie, les 16 autres universités, qui accueillent pourtant 62 % des étudiants internationaux, se sont partagé 30 % des revenus.

En réaction à cet état de fait, la ministre a annoncé des mesures qui fixent un prix plancher des droits de scolarités des étudiants internationaux à environ 20 000 dollars et des étudiants canadiens hors Québec à environ 17 000 dollars, hormis de nombreuses exceptions. Ces mesures prévoient également qu'une partie des frais de scolarité de ces étudiants soit redistribuée aux établissements universitaires, particulièrement francophones.

La rectrice indique que bien que les chefs et cheffes des constituantes de l'UQ sont favorables à cette annonce de la ministre, ils jugent qu'il est impératif de recentrer la discussion sur le véritable enjeu : le sous-financement chronique de nos universités francophones. Ils ont ainsi signé collectivement une lettre à cet effet, laquelle a notamment été publiée dans les médias et prône un rééquilibrage des revenus entre l'ensemble des universités.

4.3.1 Présentation des résultats du plan stratégique 2022-2026

La rectrice présente le bilan de l'atteinte des cibles du plan stratégique 2022-2026.

La cible 1 - *Intensifier le recrutement et favoriser la réussite et la rétention de la population étudiante*, se démarque par son état d'avancement global de 64 %. Les éléments les plus avancés sont le renforcement du cadre d'accueil, d'intégration et de soutien de l'ensemble des étudiant·es, avec des modalités particulières pour les étudiant·es internationaux, de même que la refonte des stratégies de promotion des programmes et de recrutement d'étudiant·es, au Québec, au Canada et à l'international.

Les objectifs de la cible 2 - *Développer des formations riches et une pédagogie innovante* progressent quant à eux plus lentement, notamment en raison de l'absence d'une doyenne ou d'un doyen des études. Leur état d'avancement global est de 22 %. Parmi les éléments qui se rapprochent davantage de l'objectif se trouvent notamment le développement des collaborations interordre dans la perspective d'une meilleure intégration des activités d'enseignement, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre de la politique de formation à distance avec l'adoption de la Politique FAD par le CA, le 12 juin 2023. La rectrice souligne toutefois que du travail reste à faire quant au format des cours, puisque des cours censés être offerts en présentiels ont été transformés en cours à distance sur décision unique des professeurs et professeures chargées de l'enseignement.

La cible 3 - *Intensifier le rôle de l'UQO comme université influente et active dans ses milieux* affiche un état d'avancement de 32 %. L'objectif de poursuivre le développement de l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO) est atteint. Le document de référence sur la *Structure de gouvernance : ODO 2.0* ainsi que le document sur les *Axes de développement de l'ODO* sont complétés, révisés et ont été présentés ainsi qu'approuvés par les membres du conseil des partenaires de l'ODO.

Les objectifs de la cible 4 - *Doter l'UQO d'une stratégie institutionnelle en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et d'autochtonisation*, atteignent quant à eux un état d'avancement de 62 %. L'objectif premier, soit la définition d'une vision institutionnelle en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, incluant un plan d'action, a d'ailleurs été adopté par le CA le 20 mars 2023. Le projet de politique devrait être soumis prochainement au conseil pour adoption.

Enfin, l'état d'avancement de la cible 5 - *Simplifier les processus en misant sur l'agilité et l'efficacité* est de 52 %. Le projet de numérisation du dossier étudiant est notamment terminé et l'accès au dossier pour fins d'admission est maintenant disponible pour des membres du comité d'admission autres que les directions de modules et responsables de programmes.

La rectrice souligne par ailleurs que l'UQO a fait appel à une firme spécialisée pour le recrutement de candidats et candidates au poste de doyen ou de doyenne de la recherche et de la création.

Les membres manifestent une très grande appréciation de l'avancée des différentes cibles et également des suivis rigoureux qui en sont faits.

Une membre fait part de sa préoccupation quant au nombre de cours offerts à distance. Elle est d'avis que la hausse des inscriptions et la présence importante des étudiants et étudiantes sur le campus sont un signal significatif et qu'il importe d'offrir suffisamment d'activités en présentiel.

4.4 Modification de la structure administrative de l'UQO par la création de la Clinique de services psychologiques de l'UQO (CSPUQO) comme unité administrative

La CSPUQO est un milieu de formation universitaire à la pratique de la psychologie et de la neuropsychologie pour les étudiants inscrits au doctorat et elle offre des services psychologiques et neuropsychologiques à la population de l'Outaouais. Elle collabore également avec les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux de la région.

La CSPUQO relève du Département de psychoéducation et de psychologie. Or, il appert qu'elle est en développement alors qu'il y a une augmentation du nombre d'étudiants stagiaires et qu'il y a une bonification de l'offre de services à la population universitaire et à la communauté. Par ailleurs, le développement de la CSPUQO est essentiel pour permettre l'augmentation du contingentement du programme de doctorat en psychologie clinique.

C'est pourquoi il est proposé d'en faire une unité administrative relevant du Vice-rectorat à l'enseignement et à la réussite et d'y rattacher les postes de cadre, de personnel professionnel et de soutien requis pour son fonctionnement.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 463-CA-7181 concernant la modification de la structure administrative de l'UQO par la création de la Clinique de services psychologiques de l'UQO comme unité administrative; laquelle est jointe en appendice.

4.5 Demande de financement – Sommet Outaouais Numérique (SON)

Contrairement à Montréal et Québec, Gatineau n'a pas d'événements numériques francophones tels que MTL Connecte, la Cyberconférence, le Hackfest, la JIQ et la Semaine numériQC (SNQC), pour rassembler les professionnels, les entrepreneurs et les communautés académiques dans le domaine du numérique. De plus, les organisations d'appui au développement économique de la région manquent d'opportunités pour rejoindre tant les entreprises que le grand public sur des questions qui touchent le numérique. Les entreprises et les professionnels du numérique de Gatineau ont quant à eux besoin de se réunir pour apprendre, réseauter et partager.

Organisé par l'UQO dans le cadre de la Semaine numérique de l'Outaouais, le Sommet Outaouais Numérique (SON) se tiendra les 26 et 27 avril 2024 au Pavillon Alexandre-Taché à Gatineau. En tant que point central de la Semaine numérique de l'Outaouais, cet événement réunira un éventail d'acteurs clés, notamment des entrepreneurs, des professionnels du numérique, des communautés académiques et des décideurs, dans le but de favoriser le réseautage, l'apprentissage et le développement de projets en réponse aux défis techniques, organisationnels, légaux et sociétaux liés à la révolution numérique.

C'est dans la perspective de s'inscrire toujours davantage comme acteur régional clé dans la formation des professionnels du numérique et dans le développement de l'écosystème numérique en Outaouais que l'UQO désire appuyer et œuvrer à la réalisation de ce projet phare.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite souligne qu'il s'agit d'une initiative conjointe impliquant notamment le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSO).

Le professeur Kamel Adi Kamel apporte davantage d'éléments de détails concernant le projet, notamment sur la genèse du projet, les objectifs, et les activités envisagées.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 463-CA-7182 concernant la demande de financement pour le projet d'organisation du Sommet Outaouais Numérique (SON) 2024; laquelle est jointe en appendice.

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Approbation des rapports découlant de l'application de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (Loi 95)

En vertu de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, l'Université doit préparer et transmettre au ministère de l'Enseignement les rapports suivants :

- Rapport de performance et perspectives de développement;
- États financiers;
- État du traitement 2022 2023;
- Une reddition de comptes de certaines règles budgétaires, conformément aux dispositions des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec, année universitaire 2022-2023.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 463-CA-7183 concernant l'approbation des rapports découlant de l'application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (Loi 95); laquelle est jointe en appendice.

5.2 Modifications au plan des effectifs pour l'année 2023-2024

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2023 2024 (annexe 1) :

Au 24 octobre 2023 :

1. Modification du rattachement d'un (1) poste professionnel vacant de psychologue et coordonnatrice ou coordonnateur de stage (#P0151) du Département de psychoéducation et de psychologie vers la Clinique de services psychologiques au campus de Gatineau;
2. Modification du rattachement d'un (1) poste du personnel de soutien de secrétaire de direction (#B0208) du Département de psychoéducation et de psychologie vers la Clinique de services psychologiques au campus de Gatineau;
3. Modification du site de travail d'un (1) poste cadre de directrice ou de directeur des Services aux étudiants (#C0047) du campus de Saint-Jérôme au campus de Gatineau;

Au 1^{er} novembre 2023 :

1. Modification du site de travail d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur à la gestion financière (#P0131) du campus du Saint-Jérôme au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 463-CA-7184 concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2023-2024; laquelle est jointe en appendice.

Monsieur Kamel Adi quitte la séance (17h56).

6.- Affaires académiques

6.1 Embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences comptables

À la suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Certification », le Département des sciences comptables a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

Compte tenu des critères particuliers d'embauche au Département des sciences comptables pour le secteur « Interdisciplinarité en sciences comptables » (Critères d'embauche des professeurs, point 2.4) :

« Pour les secteurs de fiscalité, certification et interdisciplinarité du Département des sciences comptables :

- posséder un grade de deuxième cycle dans la discipline ou une discipline connexe, compter au moins trois (3) ans d'expérience de pratique pertinente et détenir le titre de comptable professionnel agréé (CPA). »

Compte tenu de l'article 9.08 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'UQO (recommandation d'embauche temporaire d'une professeure suppléante - en deçà des critères définis pour le poste).

L'Assemblée départementale du Département des sciences comptables recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Anas Gatbach à titre de professeur suppléant (poste intégré) au secteur disciplinaire « Certification » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 463-CA-7185 concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences comptables (**Anas Gatbach**); laquelle est jointe en appendice.

6.2 Embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences comptables

À la suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Comptabilité et contrôle de gestion », le Département des sciences comptables a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'Assemblée départementale du Département des sciences comptables recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Manh-Chiên Vu à titre de professeur suppléant au secteur disciplinaire « Comptabilité et contrôle de gestion » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 463-CA-7186 concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences comptables (**Manh-Chiên Vu**); laquelle est jointe en appendice.

6.3 Embauche d'un professeur sous octroi au Département des sciences naturelles

Le Département des sciences naturelles recommande (voir annexe 1) l'embauche d'un professeur sous octroi dans le cadre de l'entente de subvention visant la création et le développement du Centre de recherche appliquée sur la biodiversité et les écosystèmes (CRABE). Un montant de 500 k\$ est prévu pour ces activités de la part du partenaire principal.

Il est demandé au conseil d'administration d'embaucher monsieur Jean-Olivier Goyette à titre de professeur sous octroi et détenteur de cette entente de subvention (annexe 2).

Le statut de professeur sous-octroi est prévu à la convention collective de travail à l'article 1.16 et se lit comme suit :

1.16 Professeur sous octroi

Désigne toute personne embauchée à ce titre par l'Université, à la demande expresse de l'assemblée départementale ou avec son accord, à titre d'attaché de recherche ou de chercheur boursier et dont la rémunération provient principalement de subventions ad hoc différentes du financement normal de l'Université. Son contrat est d'une durée maximale de douze (12) mois et il peut être réembauché d'année en année, après recommandation de l'assemblée départementale, tant et aussi longtemps que la ou les subventions sont maintenues.

Le professeur sous octroi est tenu de donner au moins une activité d'enseignement de trois (3) crédits par année, à moins d'indications contraires de la part du ou des organismes subventionnaires.

Le professeur sous octroi fait partie de l'unité d'accréditation et bénéficie, par conséquent, des droits que lui accorde la convention collective à l'exclusion des mécanismes d'acquisition de la permanence, des droits relatifs à la sécurité d'emploi, des échelles de traitement et de l'exercice des fonctions de direction pédagogique ou de participation au sein des organismes décisionnels de l'Université et du régime de retraite sauf si ce régime le permet.

La Convention collective des professeures et des professeurs de l'UQO 2022-2026 est en vigueur depuis le 28 avril 2023. En vertu de l'article 1.16 2^e alinéa de la convention collective exposée ci-dessus et la résolution du Département des sciences naturelles, il est prévu d'exempter monsieur Jean-Olivier Goyette d'enseigner au moins une (1) activité de trois (3) crédits à l'UQO, si et seulement si, l'Université obtient une preuve que cette exemption d'enseignement fait partie de l'entente de subvention. Au moment de la décision du conseil d'administration, la preuve de cette exemption d'enseignement n'est pas encore reçue par l'Université.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 463-CA-7187 concernant l'embauche d'un professeur sous octroi au Département des sciences naturelles (**Jean-Olivier Goyette**); laquelle est jointe en appendice.

6.4 Projet d'ouverture des admissions au certificat en géographie et environnement

L'étude de la géographie et de l'environnement demeure assurément un enrichissement pour toute personne étudiante, et ce, quel que soit son champ d'études. Les enjeux environnementaux, qui sont au cœur de l'analyse géographique, sont devenus incontournables avec les crises climatiques et environnementales. La transition climatique et l'adaptation aux changements climatiques sont nécessaires au développement de sociétés résilientes et durables. Ces grands enjeux s'ajoutent aux objets plus traditionnels de la géographie parmi lesquels on compte, entre autres, les rapports aux territoires, le sentiment d'appartenance, le développement économique et les inégalités territoriales.

Le certificat en géographie est offert dans d'autres universités du Québec, mais l'UQO serait la seule institution de la région d'Ottawa-Gatineau à offrir ce programme. De plus, l'ajout du volet environnement à celui de la géographie contribue à son caractère distinctif. L'UQO pourra donc contribuer à bonifier l'offre de formation à la fois régionale et provinciale en géographie et en environnement. Par ailleurs, ce programme pourra également servir à enrichir le baccalauréat par cumul de certificats, en permettant des combinaisons supplémentaires.

Le projet a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 12 septembre 2023 et de la commission des études le 5 octobre 2023.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 463-CA-7188 concernant le projet d'ouverture des admissions au certificat en géographie et environnement; laquelle est jointe en appendice.

6.5 Projet d'ouverture des admissions au certificat en développement des territoires et d'offre de la mineure en développement des territoires

Les programmes en développement des territoires permettront de former de futur·es agent·es de développement pour l'Outaouais, en plus de parfaire les connaissances et les compétences des agent·es de développement actuel·les. Ils permettront également d'affermir les liens sociaux et professionnels entre les professeur·es de l'UQO et les acteurs du développement de l'Outaouais, ce qui facilitera la connaissance et l'étude de la région, notamment dans le cadre des activités de l'Observatoire du développement de l'Outaouais.

Le certificat offrira de la flexibilité dans le cheminement des personnes étudiantes et favorisera également l'accessibilité aux études universitaires pour une tranche de la population qui n'envisagerait pas autrement la possibilité d'entreprendre une formation universitaire. Le certificat constitue, pour certaines personnes, une première étape vers une formation plus longue ou un programme de grade. Enfin, le certificat permettra à des personnes qui occupent un emploi d'aller chercher un complément de formation et ainsi répondre à un besoin clairement exprimé par les partenaires de l'écosystème régional réunis lors du groupe de discussion.

Le programme de mineure en développement des territoires, quant à lui, devra être jumelé à une majeure pour mener à un grade de bachelier. Ainsi, pour plusieurs de nos éventuel·les étudiant·es, ce sera l'occasion de coupler une formation plus professionnelle bien ancrée dans les besoins de la région à une majeure dans l'une des sciences sociales déjà offertes à l'UQO.

Le projet a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 12 septembre 2023 et de la commission des études le 5 octobre 2023.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 463-CA-7189 concernant le projet d'ouverture des admissions au certificat en développement des territoires et d'offre de la mineure en développement des territoires; laquelle est jointe en appendice.

7.- Période d'information et questions

Aucune information n'est transmise.

8.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 4 décembre 2023 à 16 h 30. Les détails de cette séance seront précisés dans l'avis de convocation qui sera envoyé le 27 novembre prochain.

9.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18 h 07.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale